



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et prise de décisions :
 - a) Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles;
 - b) Statistiques agricoles;
 - c) Statistiques énergétiques;
 - d) Comptabilité environnementale et économique;
 - e) Comptabilité nationale;
 - f) Statistiques sociales;
 - g) Statistiques concernant la santé;
 - h) Statistiques concernant l'éducation;
 - i) Statistiques concernant l'emploi;
 - j) Statistiques concernant l'égalité des sexes;
 - k) Programme international de comparaison;
 - l) Développement régional des statistiques en Asie et dans le Pacifique;
 - m) Indicateurs de développement.

* E/CN.3/2009/1.



4. Questions soumises pour information :
 - a) Recensements de la population et des logements;
 - b) Registres commerciaux;
 - c) Statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications;
 - d) Statistiques relatives aux prix;
 - e) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - f) Renforcement des capacités en matière de statistiques;
 - g) Normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées;
 - h) Statistiques relatives aux établissements humains;
 - i) Suivi des décisions concernant les politiques du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session.

Annotations

1. Élection des membres du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et aux pratiques antérieures, la Commission de statistique, au début de la 1^{re} séance de sa session ordinaire, doit élire, parmi les représentants de ses membres, un président, trois vice-présidents et un rapporteur (le Bureau).

Le Bureau exerce ses fonctions pendant deux ans, si possible. Cela est obtenu en choisissant les membres du Bureau pour une période d'un an et en prorogeant le mandat des membres du Bureau qui continuent à être des représentants auprès de la Commission à la session suivante. Les membres du Bureau sont élus sur la base du principe d'une répartition géographique équitable : un membre du Bureau de chacune des régions représentées à la Commission est élu.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa trente-neuvième session (New York, 26-29 février 2008)¹ et ont été adoptées par le Conseil économique et social dans sa décision 2008/238. Le Bureau de la Commission a ensuite approuvé

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I, sect. A, projet de décision.

certaines modifications. La Commission est saisie d'un projet d'organisation des travaux et d'une note sur l'état de l'élaboration des documents. La Commission pourrait adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa quarantième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2009/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2009/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état de l'élaboration des documents pour la session (E/CN.3/2009/CRP.1)

3. Questions soumises pour examen et prise de décisions

a) Examen du programme : changements climatiques et statistiques officielles

La Commission de statistique sera saisie d'un rapport élaboré par le Bureau de statistique australien, qui contient un examen du programme relatif aux statistiques concernant les changements climatiques. Fondé sur un vaste processus de consultations, il contient un examen et une analyse des besoins des utilisateurs et des difficultés qu'ils rencontrent, et définit l'importance des statistiques sur les changements climatiques par rapport aux statistiques officielles. Il examine les domaines où les statistiques officielles peuvent apporter des contributions et une valeur ajoutée à l'analyse des incidences environnementales, sociales et économiques des changements climatiques, et l'adoption de mesures connexes d'adaptation et d'atténuation. Il contient des recommandations précises en vue de l'établissement de programmes de travail pour intégrer les changements climatiques dans les statistiques officielles aux niveaux national et international. La Commission pourrait exprimer son avis sur le fond du rapport et fournir des recommandations pour la suite des travaux dans ce domaine.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'examen du programme (Australie) sur les changements climatiques et les statistiques officielles (E/CN.3/2009/2).

b) Statistiques agricoles

La Commission sera saisie du rapport du groupe de travail sur les statistiques agricoles dirigé par l'Office statistique de l'Union européenne. Le rapport contient un aperçu des principales questions relatives aux statistiques agricoles et un cadre proposé pour un plan stratégique visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales nationales et internationales, qui a été examiné lors d'une réunion d'un groupe d'experts tenue à Washington les 22 et 23 octobre 2008. Le plan proposé identifie les principaux problèmes et défis concernant les statistiques agricoles, la mise en place d'un ensemble de base de statistiques agricoles qui soient comparables et pertinentes, les méthodes permettant de les mesurer et un plan visant à appuyer les organisations internationales, régionales et nationales pour mettre au point des statistiques comme normes pour orienter leurs activités. La Commission

est invitée à faire des observations sur le rapport et à approuver les mesures proposées.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office statistique de l'Union européenne (E/CN.3/2009/3).

c) Statistiques énergétiques

La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Secrétaire général contenant une proposition visant à élaborer la version révisée et actualisée des *Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques*. La proposition a été élaborée conformément aux décisions prises par la Commission à ses trente-sixième et trente-septième sessions, dans lesquelles la Commission avait demandé une nouvelle amélioration des statistiques énergétiques officielles afin de satisfaire la demande accrue de données plus détaillées, cohérentes et mises à jour sur l'énergie pour la prise de décisions, l'analyse des questions économiques et environnementales et la recherche sur les marchés. La Commission pourrait exprimer son opinion sur les mesures qui ont déjà été prises et l'organisation proposée du processus d'élaboration. La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques. Le rapport décrit les activités du Groupe en 2007-2008, y compris des résumés de ses deuxième et troisième réunions ainsi que de son plan de travail futur. La Commission est invitée à prendre note du rapport. La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques énergétiques. Le rapport décrit les activités du Groupe en 2007-2008, notamment ses travaux sur l'harmonisation des définitions des produits et des flux énergétiques ainsi que ses plans pour des activités futures. La Commission pourrait prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/4)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/5)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques énergétiques (E/CN.3/2009/6)

d) Comptabilité environnementale et économique

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique, qui décrit les progrès réalisés dans le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique et le mandat élargi et la structure de gouvernance du Comité. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les progrès des travaux du Comité.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2009/7)

e) Comptabilité nationale

Le Comité sera saisi du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et de la version finale du volume II (chap. 18 à 29) du *Système de comptabilité nationale, 2008*, qui lui sera soumis pour adoption. Le rapport contient un résumé de la stratégie d'application mondiale du Système de comptabilité nationale mis au point par le Groupe de travail intersecrétariats en consultation avec les pays et d'autres parties prenantes. Le rapport contient également les résultats du Forum de haut niveau pour le développement à long terme du Système de comptabilité nationale. La Commission est invitée à adopter les projets de chapitre soumis et à exprimer son avis concernant les travaux futurs en matière de comptabilité nationale.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2009/8)

f) Statistiques sociales

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales, qui contient les conclusions et recommandations de la réunion du groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales, tenue à New York du 9 au 12 septembre 2008. La Commission pourrait examiner et adopter les recommandations, en demandant à la Division de statistique de l'ONU de procéder à un inventaire complet : a) des normes et directives méthodologiques internationales existant actuellement dans chaque domaine des statistiques sociales; b) de la disponibilité des statistiques sociales au niveau mondial, y compris des mesures de la qualité; et c) des activités statistiques et méthodologiques en cours dans le domaine des statistiques sociales aux niveaux international, régional, national et local.

Documentation

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2009/9)

g) Statistiques concernant la santé

Le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé examine les activités qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, y compris des résumés concernant deux réunions (Genève, décembre 2007, et Shanghai (Chine), octobre 2008). Lors de la réunion tenue en décembre 2007, on est parvenu à un accord pour mettre au point un cadre concernant les statistiques de la santé et les normes connexes qui pourrait servir à résoudre les problèmes identifiés dans le domaine des statistiques de la santé. La réunion tenue à Shanghai a été consacrée aux travaux concernant ce cadre. La Commission pourrait exprimer son opinion sur le projet de cadre pour les statistiques de la santé et la proposition du Groupe de travail concernant les travaux futurs sur ce cadre et les documents connexes.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé (E/CN.3/2009/10)

h) Statistiques concernant l'éducation

La Commission de statistique sera saisie d'un rapport de l'Équipe spéciale sur les statistiques concernant l'éducation. Le rapport contient un examen des principaux cadres d'évaluation dans le domaine de l'éducation qui sont actuellement utilisés afin de recueillir des données aux niveaux international, régional ou national et des incidences qu'ils ont sur l'élaboration et l'utilisation de statistiques. Le rapport étudie également les mécanismes de coordination entre les organismes pertinents en ce qui concerne les différents stades du cycle d'élaboration et de diffusion de statistiques. En outre, il propose des options pour améliorer la coordination, la collecte et la diffusion des données.

La Commission pourrait exprimer son opinion concernant le fond et les recommandations du rapport et fournir des orientations pour l'avenir.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale sur les statistiques concernant l'éducation (E/CN.3/2009/11)

i) Statistiques concernant l'emploi

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui décrit les résultats de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens de l'emploi et résume les mesures prises par l'OIT, en consultation avec d'autres organismes, conformément aux décisions prises par la Commission à sa trente-neuvième session sur le rapport d'examen du programme concernant les statistiques de l'emploi établi par l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle décrira ces mesures en ce qui concerne les priorités identifiées pour les recommandations de l'examen du programme, notamment une feuille de route pour leur application, et la fourniture d'un appui aux systèmes nationaux de statistique en vue de l'élaboration de statistiques sur l'emploi. La Commission est priée d'exprimer ses vues sur les questions soulevées dans le rapport de l'OIT.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail (E/CN.3/2009/12)

j) Statistiques ventilées par sexe

La Commission sera saisie d'un rapport dans lequel les Amis de la présidence décrivent les indicateurs internationaux sur la violence à l'égard des femmes, le processus suivi pour examiner la série d'indicateurs proposés et les critères retenus pour leur sélection. La Commission est priée d'examiner et d'adopter les quatre séries d'indicateurs statistiques de la violence à l'encontre des femmes et de les présenter à l'Assemblée générale conformément à la résolution 61/143.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur l'examen des indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2009/13)

k) Programme de comparaison internationale

La Commission sera saisie d'un rapport établi par la Banque mondiale au nom du Conseil exécutif provisoire du Programme de comparaison internationale sur les projets de mécanismes de gouvernance et de programme de travail pour le prochain cycle du Programme. Ce rapport établit les projets de mécanismes de gouvernance pour le cycle de 2011 du Programme, compte tenu des recommandations contenues dans le rapport des Amis de la présidence et débattues à la trente-neuvième session. Il est indiqué dans le rapport que les modalités du cycle suivant seront fixées lorsque le Bureau mondial aura été créé et que les autres modalités auront été établies. La Commission souhaitera peut-être exprimer ses vues sur le projet de programme de travail.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale (E/CN.3/2009/14)

l) Développement de statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique

La Commission sera saisie d'un rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, contenant un bref aperçu des derniers progrès accomplis quant au développement des statistiques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Ce rapport décrit les principales tendances qui se dégagent en ce qui concerne le développement institutionnel et technique des systèmes nationaux de statistique et recense les principales difficultés régionales auxquelles doivent faire face les gouvernements nationaux et les acteurs internationaux du développement (donateurs bilatéraux et internationaux, et organisations internationales, régionales et subrégionales). La Commission souhaitera peut-être faire part de ses observations sur l'action entreprise en faveur du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/CN.3/2009/15)

m) Indicateurs de développement

La Commission sera saisie d'un rapport dans lequel le Secrétaire général présente une évaluation de la disponibilité des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui traite des problèmes posés par des écarts constatés entre les données nationales et les données internationales et de l'action menée pour les résoudre par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport fournit également un aperçu de l'action menée par le Groupe d'experts dans les domaines suivants : le renforcement des métadonnées et des méthodologies sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, la définition de stratégies visant à améliorer les données sur ces indicateurs aux niveaux national et international et la préparation de l'analyse annuelle et des rapports sur les progrès réalisés concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission est invitée à faire part de ses observations sur les progrès réalisés par le Groupe d'experts et sur les orientations futures de ses travaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2009/16)

4. Points pour information

a) Recensements de la population et du logement

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et du logement, contenant une description des activités entreprises comme suite à la recommandation qu'elle avait formulée à sa trente-huitième session concernant la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010. Ces activités comprennent l'organisation de réunions de groupes d'experts et d'ateliers de formation, la diffusion des « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2 » et la création d'un ensemble de logiciels, CensusInfo, destiné à aider les pays à diffuser les données se rapportant aux recensements. La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2009/17)

b) Registres du commerce

La Commission sera saisie d'un rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres du commerce, qui récapitulera les derniers faits survenus et les activités projetées du Groupe. La Commission est priée de prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres du commerce (E/CN.3/2009/18)

c) Statistiques sur l'informatique et la télématique

La Commission sera saisie d'un rapport établi par les membres du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, qui fournira un aperçu des progrès réalisés par le Partenariat depuis 2007 et comportera une liste révisée des principaux indicateurs relatifs à l'informatique et à la télématique (infrastructure et accès à ces technologies pour les ménages et les particuliers, utilisation par les entreprises, commerce électronique et secteur de la production informatique et télématique, utilisation par le secteur de l'éducation). La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2009/19)

d) Statistiques des prix

La Commission sera saisie d'un rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, qui récapitulera les derniers faits survenus et les activités projetées du Groupe de travail. La Commission est priée de prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2009/20)

e) Coordination et intégration des programmes statistiques

La Commission sera saisie, pour information, d'un rapport récapitulant les principales conclusions tirées des onzième et douzième réunions du Comité de coordination des activités de statistique tenues à New York, le 25 février 2008, et à Tunis, les 11 et 12 septembre 2008. Ce rapport décrit également le nouveau mandat du Comité, examiné et réorganisé à la douzième réunion. La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2009/21)

f) Renforcement des capacités statistiques

La Commission sera saisie d'un rapport fournissant un aperçu des travaux menés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à l'appui des initiatives prises par les pays pour renforcer et consolider leurs capacités statistiques, notamment dans les cadres suivants : le Programme mondial de recensements de la population et des logements, le projet visant à améliorer la collecte des données sur les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que leur disponibilité et leur diffusion, le Compte pour le développement du Département des affaires économiques et sociales, au Secrétariat, et le programme ordinaire de la Division de statistique en matière de coopération technique. En réponse à la demande qu'elle avait faite à ses trente-septième et trente-neuvième sessions, la Commission est saisie d'un rapport sur l'application de la résolution 2006/24 adoptée par le Conseil économique et social, sur le renforcement des capacités statistiques. La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Elle sera également saisie d'un rapport dans lequel Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle décrit l'action menée pour encourager une meilleure exploitation de statistiques de meilleure qualité – élément central d'un environnement favorable au développement –, en particulier en contribuant à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies nationales de développement de la statistique, en menant des activités de promotion et en incitant les donateurs à soutenir les programmes d'appui aux statistiques. La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2009/22)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2009/23)

g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir les normes régissant les échanges de données et métadonnées statistiques, récapitulant les derniers faits survenus et les activités projetées de l'Équipe spéciale. La Commission est priée de prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2009/24)

h) Statistiques sur les établissements humains

La Commission sera saisie d'un rapport élaboré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, récapitulant le rapport établi à l'issue des réunions du groupe d'examen collégial concernant les estimations sur les habitants des taudis d'avril et juin 2006. Le rapport dégage l'action menée par le groupe d'examen collégial pour faire face aux inquiétudes manifestées par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et par les Amis de la présidence de la Commission de statistique sur l'indicateur relatif aux habitants des taudis. Il décrit également l'action d'UN-Habitat concernant une définition pratique de l'expression « habitants des taudis » utilisable à des fins statistiques et d'analyse politique, et traite de l'avancement de la recherche sur l'intégration des données issues des recensements nationaux et des données provenant des systèmes d'information géographique. La Commission est priée de prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport élaboré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/CN.3/2008/25)

i) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

Cette question est inscrite à l'ordre du jour de la Commission pour faire suite à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 1999/51 afin de promouvoir le resserrement des liens entre la Commission et le Conseil. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général présentant des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées du Conseil qui concernent les travaux de la Commission et les mesures prises ou prévues par celle-ci en réponse.

Documentation

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission (E/CN.3/2009/26)

5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

La Commission entendra un rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les travaux en cours, les plans et les priorités. Il sera également saisi du projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2010-2011. La Commission est invitée à approuver les changements apportés au programme de travail de 2009 et à faire part de ses observations sur le projet de programme de l'exercice 2010-2011.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.3/2009/27)

6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis au titre de chacun des points de l'ordre du jour, mentionnant les textes qui en autorisent l'établissement. La Commission sera également saisie des dates proposées pour sa prochaine session. En outre, ainsi que l'avait demandé le Conseil (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2009-2012. La Commission est invitée à approuver les dates, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa quarante et unième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission (E/CN.3/2009/L.2)

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission (E/CN.3/2009/28)

7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session

La Commission voudra peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa quarantième session, qui sera ensuite soumis au Conseil.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session (E/CN.3/2008/L.__)